



## Info achat grenouille Pays-Bas arrivé morte

-----  
Par mathildeinfoanimaux

Bonjour,

(J'ai déjà posté ça la mais j'ai fait une mauvaise manipulation), pour rappel, j'ai commandé des grenouilles dans une boutique spécialisée aux Pays-Bas, expédiées en 24h, malheureusement elles sont arrivées mortes ... (vidéo à l'appui) Le vendeur ne veut pas me rembourser et me dit qu'il va m'en renvoyer mais ça fait plus de un mois et il ne répond plus. Ai-je des recours ?

On m'a répondu que je pouvais faire jouer la garantie légale de conformité mais j'ai aussi lu cela " Depuis le 1er janvier 2022, les ventes d'animaux domestiques ne sont plus soumises aux dispositions du code de la consommation relatives à la garantie légale de conformité et ne bénéficient donc plus d'une telle garantie." Du coup ça ne va pas fonctionner, si ?

Merci d'avance

-----  
Par stepat

Bonjour,

Je ne suis pas certain que des grenouilles puissent être qualifiées d'animaux domestiques....

Sauf si vous habitez près de la frontière avec les Pays-Bas, c'est un peu de la maltraitance animale de la part du commerçant de les envoyer par je ne sais quel mode de transport.

Ce n'est que mon avis , qui peut ne pas être partagé,mais j'en suis conforté par le fait qu'elles soient arrivées mortes.